

# MS9 EASY CHEM-FIX

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

**Nom de produit** : MS9 Easy Chem-Fix  
**Synonymes** : aucun  
**No CAS** : S.O.  
**No index CE** : S.O.  
**No EINECS** : S.O.  
**No RTECS** : S.O.  
**Code NFPA** : 2-1-0 (\*)  
**Masse moléculaire** : S.O.  
**Formule** : S.O.

### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

- Colle/adhésif

### 1.3 Identification de la société/entreprise:

Distri-Mark France  
 37A, allée des Pins  
 BP 11012  
 41010 BLOIS  
 Tél: 02 54 20 69 50

### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

+32 70 245 245 (24/24 h)  
 Centre anti-poison  
 p/a Militair Hospitaal Koningin Astrid, Bruynstraat 1, B-1120 Brussel

## 2. Identification des dangers

- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

## 3. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Dangers (phrases R)	Symbole de danger
diméthacrylate d'éthylène	97-90-5 202-617-2	10-20	37-43 (1)	Xi
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2- diol	27813-02-1 248-666-3	10-20	36/37/38 (1)	Xi
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1	1-3	61-36/37/38 (1) (2)	T
peroxyde de dibenzoyl	94-36-0 202-327-6	<1	03-07-36-43 (1) (2)	E;Xi

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16, (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires, (3) Substance PBT

## 4. Premiers secours

### 4.1 Après inhalation:

- Emmener la victime à l'air frais
- Troubles respiratoires: consulter service médical/médecin

### 4.2 Contact avec la peau:

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
- Du savon peut être utilisé
- Consulter un médecin si l'irritation persiste

### 4.3 Contact avec les yeux:

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
- Ne pas utiliser de produits neutralisants
- Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

### 4.4 Après ingestion:

- Rincer la bouche à l'eau
- Ne pas faire vomir
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- Mousse polyvalente
- Poudre BC
- Acide carbonique

### 5.2 Moyens d'extinction à éviter:

- Aucun renseignement disponible

### 5.3 Dangers particuliers:

- Combustible
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (gaz nitreux, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone)

### 5.4 Instructions:

- Refroidir les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu
- Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée
- Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur

### 5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

- Echauffement/feu: AR autonome
- Vêtements de protection

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Recueillir le produit qui se libère
- Voir point 13

### 6.3 Nettoyage:

- Absorber liquide répandu dans absorbant
- Pelleter le produit absorbé dans des fûts qui se referment
- Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
- Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation:

- Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact
- Retirer immédiatement les vêtements contaminés
- Nettoyer les vêtements contaminés

## 7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé
- Conserver dans un endroit frais
- Conserver dans un endroit bien ventilé
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, acides, bases, peroxydes

Température de stockage	: N.E.	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: N.E.	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: aucun renseignement disponible	
- à éviter	: aucun renseignement disponible	

## 7.3 Utilisation(s) particulière(s):

- Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Valeurs limites d'exposition:

### 8.1.1 Exposition professionnelle:

1-méthyl-2-pyrrolidone

TLV-TWA	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
TLV-STEL	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
WEL-LTEL	: 103		mg/m <sup>3</sup>	25 ppm
WEL-STEL	: 309		mg/m <sup>3</sup>	75 ppm
TRGS 900	: 82		mg/m <sup>3</sup>	20 ppm
MAK	: 82 Dampf		mg/m <sup>3</sup>	20 Dampf ppm
GWBNL-TGG 8 h	: 80 damp		mg/m <sup>3</sup>	(indicatif)
GWKNL-TGG 15 min.	:		mg/m <sup>3</sup>	
VME-8 h	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
VLE-15 min.	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
GWBB-8 h	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
GWK-15 min.	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
Valeur momentanée	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
CE	: 40		mg/m <sup>3</sup>	10 ppm
CE-STEL	: 80		mg/m <sup>3</sup>	20 ppm

peroxyde de dibenzoyl

TLV-TWA	: 5		mg/m <sup>3</sup>	ppm
TLV-STEL	: -		mg/m <sup>3</sup>	ppm
WEL-LTEL	: 5		mg/m <sup>3</sup>	- ppm
WEL-STEL	: -		mg/m <sup>3</sup>	- ppm
TRGS 900	: 5 E		mg/m <sup>3</sup>	ppm
MAK	: 5 E		mg/m <sup>3</sup>	ppm
GWBNL-TGG 8 h	: 5		mg/m <sup>3</sup>	(indicatif)
GWKNL-TGG 15 min.	:		mg/m <sup>3</sup>	
VME-8 h	: 5		mg/m <sup>3</sup>	- ppm
VLE-15 min.	: -		mg/m <sup>3</sup>	- ppm
GWBB-8 h	: 5		mg/m <sup>3</sup>	- ppm
GWK-15 min.	: -		mg/m <sup>3</sup>	- ppm
Valeur momentanée	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
CE	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
CE-STEL	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement:

- Ethylene Dimethacrylate
- N-Methyl-2-Pyrrolidinone
- N-methyl-2-pyrrolidinone
- Benzoyl Peroxide
- Benzoyl Peroxide

OSHA CSI  
OSHA CSI  
NIOSH 1302  
NIOSH 5009  
OSHA CSI

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
- Travailler sous aspiration locale/ventilation

#### Équipements de protection individuelle:

##### a) Protection respiratoire:

- Masque à gaz avec filtre type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

##### b) Protection des mains:

- Gants  
Matériau approprié: Aucun renseignement disponible
- Délai de rupture: N.E.

##### c) Protection des yeux:

- Lunettes de protection

##### d) Protection de la peau:

- Vêtements de protection  
Matériau approprié: Aucun renseignement disponible

#### 8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement: voir points 6.2, 6.3 et 13

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Pâte  
Odeur : Caractéristique  
Couleur : Couleurs varient en fonction de la composition

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH (à %) : N.E.  
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C  
Point d'éclair/inflammabilité : 110 °C  
Limites d'explosivité (propriétés explosives) : N.E. vol% ( °C)  
Propriétés comburantes : N.E.  
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa  
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa  
Densité relative (à 20°C) : N.E.  
Hydrosolubilité : Peu soluble  
Soluble dans : N.E.  
Densité de vapeur relative : N.E.  
Viscosité (à °C) : N.E. Pa.s  
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.  
Taux d'évaporation  
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.  
par rapport à l'éther : N.E.

### 9.3 Autres données:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C  
Température d'auto-ignition : N.E. °C  
Concentration de saturation : N.E. g/m<sup>3</sup>  
Conductivité : N.E. pS/m

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

- Instable sous l'action de la chaleur

### 10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, acides, bases, peroxydes

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Peut polymériser suite à une montée en température
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (gaz nitreux, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone)

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

#### diméthacrylate d'éthylène

DL50 orale rat : 3300 mg/kg

#### acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

DL50 orale rat : > 5000 mg/kg

#### 1-méthyl-2-pyrrolidone

DL50 orale rat : 3914 mg/kg  
DL50 dermale rat : 7000 mg/kg  
DL50 dermale lapin : 8000 mg/kg  
CL50 inhalation rat : > 5.1 mg/l/4 h

#### peroxyde de dibenzoyl

DL50 orale rat : 7710 mg/kg

### 11.2 Toxicité chronique:

#### 1-méthyl-2-pyrrolidone

CE-carc. cat. : non repris  
CE-muta. cat. : non repris  
CE-repr. cat. : 2

Carcinogénicité (TLV) : non repris  
Carcinogénicité (MAC) : non repris  
Carcinogénicité (VME) : non repris  
Carcinogénicité (GWBB) : non repris

Carcinogénicité (MAK) : non repris  
Mutagénicité (MAK) : non repris  
Tératogénicité (MAK) : C

Classification IARC : non repris

#### peroxyde de dibenzoyl

CE-carc. cat. : non repris  
CE-muta. cat. : non repris  
CE-repr. cat. : non repris

Carcinogénicité (TLV) : A4  
Carcinogénicité (MAC) : non repris  
Carcinogénicité (VME) : non repris  
Carcinogénicité (GWBB) : non repris

Carcinogénicité (MAK) : non repris  
Mutagénicité (MAK) : non repris  
Tératogénicité (MAK) : non repris

Classification IARC : 3

### 11.3 Voies d'exposition:

ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané

#### 11.4 Effets aigus/symptômes:

- **APRÈS INHALATION**
- Irritation des voies respiratoires
- Irritation des muqueuses nasales
- **APRÈS INGESTION**
- Aucun renseignement disponible
- **APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU**
- Picotement/irritation de la peau
- **APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX**
- Irritation du tissu oculaire

#### 11.5 Effets chroniques:

- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- **APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ:**
- Eruption/dermatite
- Contient une substance tératogène (possible)
- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

## 12. Informations écologiques

#### 12.1 Ecotoxicité:

##### acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:

- CL50 (48 h) : 493 mg/l (LEUCISCUS IDUS)

##### 1-méthyl-2-pyrrolidone:

- CL50 (96 h) : 3048 mg/l (SALMO GAIRDNERI/ ONCORHYNCHUS MYKISS)
- CE50 (48 h) : 4897 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
- CE50 ( h) : >500 mg/l (SCENEDESMUS SUBSPICATUS)

##### peroxyde de dibenzoyl:

- CL50 (96 h) : 2 mg/l (POECILIA RETICULATA)

- **Effet sur le traitement des eaux usées** : aucun renseignement disponible

#### 12.2 Mobilité:

- Composés organiques volatiles (COV): 1/3%
- Peu soluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

#### 12.3 Persistance et dégradabilité:

- biodégradation BOD<sub>5</sub> : N.E. % ThOD
- eau : N.E.
- sol : T<sub>½</sub>: N.E. jours

#### 12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log P<sub>ow</sub> : N.E.
- BCF : N.E.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

- Sans objet, sur la base de l'information disponible.

#### 12.6 Autres effets nocifs:

- **WGK** : 1 (Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4))
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 08 04 09\* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses)
- En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables
- LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06
- Déchets dangereux (91/689/CEE)
- Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

### 13.2 Méthodes d'élimination:

- Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique
- Contient un composant dont le rejet dans les eaux de surfaces est interdit

### 13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

Numéro ONU : -  
CLASSE :  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :

### 14.2 ADR (transport routier)

CLASSE : Non soumis  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :  
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

### 14.3 RID (transport par rail)

CLASSE : Non soumis  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :  
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

### 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE : Non soumis  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
CODE DE CLASSIFICATION :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :  
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

### 14.5 IMDG (transport maritime)

CLASSE : Non soumis  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
MFAG :  
EMS :  
POLLUANT MARIN :

### 14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE : Non soumis  
SUB RISKS :  
GROUPE D'EMBALLAGE :  
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :  
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :

### 14.7 Précautions spéciales

: Non soumis aux prescriptions internationales du transport

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Législation UE:

Etiquetage conforme aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/8/CE



Irritant

Contient : peroxyde de dibenzoyle; diméthacrylate d'éthylène

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

S(02) : (Conserver hors de portée des enfants)  
S24 : Eviter le contact avec la peau  
S37 : Porter des gants appropriés  
S(46) : (En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)

### 15.2 Prescriptions nationales:

#### Pays-Bas:

Waterbezwaarlijkheid: 11

#### Allemagne:

WGK : 1 (Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4))

## 16. Autres données

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

S.O. = SANS OBJET  
N.E. = NON ÉTABLI  
(\* ) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

**Substances PBT** = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

#### Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA  
WEL : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni  
TRGS 900 : Technische Regel für Gefahrstoffe 900 (Arbeitsplatzgrenzwerte) - Allemagne  
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne  
GWBNL : Grenswaarde voor blootstelling - Pays-Bas  
GWKNL : Grenswaarde korte duur - Pays-Bas  
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France  
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France  
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique  
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique  
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

I : Fraction inhalable = T : Poussières totales = E : Einatembare Aerosolanteil  
R : Fraction respirable = A : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)  
C : Ceiling limit (valeur plafond)



<b>a:</b>	aérosol	<b>r:</b>	rook/Rauch	(fumée)	
<b>d:</b>	damp	(vapeur)	<b>st:</b>	stof/Staub	(poussière)
<b>du:</b>	dust	(poussière)	<b>ve:</b>	vezel	(fibre)
<b>fa:</b>	Faser	(fibre)	<b>va:</b>	vapeur	
<b>fi:</b>	fibres		<b>om:</b>	oil mist	(brouillard d'huile)
<b>fu:</b>	fumée		<b>on:</b>	olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
<b>p:</b>	poussière		<b>part:</b>	particules	

**Toxicité chronique:**

**K** : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

**Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:**

R03 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition

R07 : Peut provoquer un incendie

R36 : Irritant pour les yeux

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R37 : Irritant pour les voies respiratoires

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant